

GEN 3 SERVICES

SERVICES

GEN 3.1 SERVICES D'INFORMATION AERONAUTIQUE AERONAUTICAL INFORMATION SERVICES

3.1.1 SERVICE RESPONSABLE

Pour le territoire de la POLYNÉSIE FRANÇAISE, l'information aéronautique est assurée par :

- l'organisme central (SIA),
- le Service d'Etat de l'Aviation Civile en Polynésie Française (SEAC),
- le Bureau NOTAM International (BNI) de BORDEAUX,
- le Bureau NOTAM International de TAHITI (BNI TAHITI).

3.1.1 RESPONSIBLE SERVICE

Within the territory of FRENCH POLYNESIA, aeronautical information is assumed by :

- the central authority (AIS),*
- the Service d'Etat de l'Aviation Civile en Polynésie Française (SEAC),*
- the BORDEAUX International NOTAM Office (INO France),*
- the TAHITI International NOTAM office (INO TAHITI).*

3.1.1.1 ORGANISME CENTRAL

Service de l'Information Aéronautique (SIA)

Relevant de la Direction des Services de la Navigation Aérienne (DSNA), le SERVICE DE L'INFORMATION AERONAUTIQUE (SIA) est l'organisme central chargé de l'information aéronautique.

Le SIA BORDEAUX publie les amendements à l'AIP PAC-P, les SUPPLEMENTS d'AIP (SUP AIP) et les circulaires d'information aéronautique (AIC) de la seule série A.

3.1.1.1 CENTRAL ORGANISM

Aeronautical Information Service (SIA)

Belonging to the "Direction des Services de la Navigation Aérienne", the SERVICE DE L'INFORMATION AERONAUTIQUE is the central authority in charge of French aeronautical information.

AIS BORDEAUX publishes the amendments to AIP PAC-P, AIP supplements (AIP SUP) and the A series of aeronautical information circulars (AIC).

Adresse postale / Postal address : SERVICE DE L'INFORMATION AERONAUTIQUE
6, rue des Avions Antoinette - CS 90048
33693 MERIGNAC CEDEX

Adresse SFA (AFS) : LFFAYNYX

TEL : 33 (0) 5 57 92 55 55
FAX : 33 (0) 5 57 92 57 99

E-mail : sia-direction@aviation-civile.gouv.fr

Site INTERNET : <https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr>



3.1.1.2 ORGANISMES LOCAUX ET REGIONAUX

a) Service d'Etat de l'Aviation Civile (SEAC)

Dans le Territoire de la Polynésie Française, l'information aéronautique est assurée par le Service d'Etat de l'Aviation Civile en Polynésie Française (SEAC).

Adresse postale / *Postal address* : DIRECTION DU SERVICE D'ETAT DE L'AVIATION CIVILE EN
POLYNESIE FRANCAISE
Aéroport de TAHITI FAA'A
Boîte postale 6404
98702 FAA'A AEROPORT
POLYNESIE FRANCAISE

Adresse SFA (AFS) : NTAAYAYX

Adresse télégraphique : AVIACIVIL PAPEETE

TELEX : (via Haut Commissariat) : HAUSSAIR 295 FP

TEL : (689) 40 86 10 10

FAX : (689) 40 86 10 09

b) Bureau NOTAM International de TAHITI

Le BNI de TAHITI diffuse en anglais les NOTAM de série A et les AIC de série B intéressant la navigation aérienne internationale dans la FIR TAHITI et en français sur le plan local.

Les NOTAM de série C intéressant le trafic régional sont diffusés uniquement en français.

Adresse postale / *Postal address* : BUREAU NOTAM INTERNATIONAL TAHITI
Aéroport de TAHITI FAA'A
Boîte postale 6007
98702 FAA'A AEROPORT
POLYNESIE FRANCAISE

Adresse SFA (AFS) : NTAAYNYX

TEL : (689) 40 86 11 53 / (689) 40 86 11 54

b) TAHITI International NOTAM office

TAHITI INO publishes in English A serie NOTAM, B series AIC, pertaining to international aeronautical navigation in FIR TAHITI and in French on a local plan.

C series NOTAM concerning regional traffic are published only in French.

3.1.2 ZONE DE RESPONSABILITE

En matière d'information aéronautique, la zone de responsabilité de la FIR TAHITI s'étend aux limites géographiques territoriales, ainsi qu'aux portions de l'espace aérien situées au-dessus de la haute mer dans lesquelles la France a accepté d'assurer les services de la circulation aérienne.

3.1.2 AREA OF RESPONSIBILITY

As regards aeronautical information, the area of responsibility of TAHITI FIR is defined as follows : territorial geographical limits, together with portions of airspace over the high seas in which France has accepted to provide air traffic services.

3.1.3 LES PUBLICATIONS D'INFORMATION AERONAUTIQUE

3.1.3.1 LA PUBLICATION D'INFORMATION AERONAUTIQUE - AIP

La publication d'information aéronautique AIP PAC-P est éditée par le SERVICE DE L'INFORMATION AERONAUTIQUE FRANCE, dans le cadre des dispositions prévues aux Annexes 4 et 15 à la convention relative à l'Aviation Civile Internationale et au DOC 8126 - AN872 - Manuel des Services d'Information Aéronautique. (5ème éd. 1995)

3.1.3.1 AERONAUTICAL INFORMATION PUBLICATIONS

3.1.3.1.1 THE AERONAUTICAL INFORMATION PUBLICATION - AIP

The AIP PAC-P is published by the SERVICE DE L'INFORMATION AERONAUTIQUE FRANCE, in compliance with the provisions of Annexes 4 and 15 to the Convention regarding International Civil Aviation and of DOC 8126 - AN872 - Aeronautical Information Service Manual. (5th ed. 1995).

a) L'AIP PAC-P comprend trois parties :

- GENERALITES (GEN) constituée de 5 sections contenant des informations de nature administrative et explicative, qui ne sont pas d'une importance ou d'une signification donnant lieu à la publication d'un NOTAM.
- EN ROUTE (ENR) constituée de 7 sections comprenant des informations relatives aux espaces aériens et à leur utilisation.
- AERODROME (AD) constituée de 4 sections comprenant des informations relatives aux aérodromes, héliports et à leur utilisation.

a) The AIP PAC-P is divided into three parts :

- GENERAL (GEN) contains information of administrative and explanatory nature, which is not of such significance that NOTAM needs to be issued (5 sections).
- EN ROUTE (ENR) contains information concerning the airspace and its use (7 sections).
- AERODROME (AD) contains information concerning aerodromes, heliports and their use (4 sections).

b) Amendements aux documents précités

La mise à jour de l'AIP PAC-P s'effectue au moyen de bulletins de mise à jour (BMJ) publiés conformément au calendrier AIRAC. Ces BMJ sont numérotés de 1 à 13 chaque année.

Une page indiquant les pages à insérer ou à détruire, est jointe au bulletin de mise à jour.

b) Amendments to the above documents

The AIP PAC-P is updated by means of updating bulletins (BMJ) published in accordance with the AIRAC schedule. These BMJ are numbered from 1 to 13 every year.

An amendment cover-page indicating pages to be removed or to be inserted, is attached to the amendment bulletin.

Lorsqu'aucun bulletin de mise à jour n'est publié à l'expiration de l'intervalle régulier fixé, une notification "néant" sera émise et diffusée par NOTAM

Malgré tous les efforts déployés pour éviter les répétitions, il se peut qu'un même amendement intéresse plusieurs pages d'une publication et que le SERVICE DE L'INFORMATION AERONAUTIQUE FRANCE n'ait pas la possibilité matérielle de les réimprimer simultanément.

Dans ce cas, c'est toujours la feuille qui porte la date la plus récente qui doit être prise en considération.

Périodiquement, le bulletin de mise à jour comprend une liste de contrôle comportant la date d'édition des feuilles insérées dans l'ouvrage. Ces publications sont disponibles en langue française et accompagnées d'une traduction en anglais pour la commodité des usagers.

SEUL LE TEXTE PUBLIE EN FRANÇAIS A VALEUR OFFICIELLE.

En cas d'erreur ou d'omission et pour tous renseignements, il convient de s'adresser au SERVICE DE L'INFORMATION AERONAUTIQUE.

Des NOTAM ou des SUPPLEMENTS d'AIP (SUP AIP) sont émis chaque fois que les informations à diffuser sont d'un caractère temporaire ou urgent ne pouvant faire l'objet d'une publication par BMJ à l'AIP.

L'attention des usagers est donc attirée sur le fait que des amendements à l'AIP peuvent être apportés au moyen de NOTAM ou de SUPPLEMENTS en attendant la réédition des pages ou cartes concernées.

If no revision bulletins has been issued at the end of the scheduled regular time interval, a "NIL" notice will be issued and distributed by the means of NOTAM.

In spite of all the efforts to prevent redundancy, one amendment may concern several pages of publications, although it will be practically impossible for the SERVICE DE L'INFORMATION AERONAUTIQUE FRANCE to reprint all these pages at the same time.

In such a case, the sheet with the latest date of issue must be taken into account.

Periodically, the revision bulletin will contain a check list showing the dates of issue of the sheets. The publications are available in French language with an English translation for easiness of users.

FRENCH TEXT IS THE ONLY OFFICIAL REFERENCE.

In case of error or omission and for any information, please contact the SERVICE DE L'INFORMATION AERONAUTIQUE.

NOTAM or AIP SUPPLEMENTS are issued whenever the information to be transmitted is of a temporary nature or cannot be distributed rapidly enough by issuing or amending an aeronautical information publication.

Therefore, users must be aware that amendments to AIP may be made by NOTAM or AIP SUPPLEMENTS, pending the reissue of pages or charts concerned.

3.1.3.2 LES NOTAM

a) les séries de NOTAM

Selon leur objet et les spécificités locales, les NOTAM sont classés dans des séries A ou C.

Des informations détaillées sont fournies au paragraphe 3.1.1.2 b).

b) numérotation des NOTAM

- les NOTAM sont numérotés de 0001 à 3000.
- la numérotation débute le 1er janvier de l'année en cours.

c) récapitulation des NOTAM en vigueur

Une liste récapitulative des NOTAM en vigueur est publiée mensuellement.

d) échange international des NOTAM

L'échange international des NOTAM est effectué selon un plan figurant au DOC 7383 AIS/503 de l'OACI (Services d'information aéronautique assurés par les états).

3.1.3.3 LES SUPPLEMENTS A L'AIP (SUP AIP)

Les suppléments à l'AIP sont publiés si besoin le jeudi et sont disponibles sur le site Internet du SIA : www.sia.aviation-civile.gouv.fr ainsi que sur SOFIA-Briefing.

Ils concernent des informations à caractère temporaire contenant des textes longs et/ou des éléments cartographiques. Ils sont accompagnés de la publication d'un « NOTAM TRIGGER » ayant la même durée de validité que celle du supplément et donnant une brève description du contenu, les principales restrictions opérationnelles et le numéro de référence du supplément.

Ils sont numérotés chronologiquement à partir du 1er janvier de l'année en cours.

Une liste de contrôle des suppléments est publiée tous les jeudis ; elle remplace la page GEN 0.3.1 de l'AIP.

3.1.3.2 NOTAM

a) NOTAM series

Depending their object and local specificities, NOTAM are classed in series A or C.

Detailed informations are provided in paragraphs 3.1.1.2 b).

b) NOTAM numbering

- NOTAM are numbered from 0001 to 3000.
- numbering begins january the 1st of the current year.

c) In force NOTAM summary

A summary table of the NOTAM in force is published monthly.

d) NOTAM international exchange

NOTAM international exchange is done under a plan appearing in DOC 7383 AIS/503 of ICAO (aeronautical information services assumed by states).

3.1.3.3 THE AIP SUPPLEMENTS (AIP SUP)

AIP Supplements are published , if necessary, on Thursday and are available on SOFIA-Briefing tool and SIA website : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

They contain temporary information with cartographic annexes and/or long texts associated with NOTAM. They go together with the publication of a « TRIGGER NOTAM » with the same validity as the supplement giving a short description of the content, the main operational restrictions and the supplement reference number.

These supplements are numbered chronologically from the first of January of the current year.

A check-list of supplements is published every Thursday ; it takes place of page GEN 0.3.1 of the AIP.



3.1.3.4 LES CIRCULAIRES D'INFORMATION AERONAUTIQUE (AIC)

3.1.3.4 AERONAUTICAL INFORMATION CIRCULAR (AIC)

Elles traitent des informations d'ordre aéronautique général qui n'entrent pas dans le cadre des informations publiées dans les AIP ou dans les NOTAM.

Ces informations sont le plus souvent d'ordre explicatif ou consultatif. Elles peuvent annoncer des changements importants à longue échéance dans une législation, un règlement, des procédures, des installations ou des services et rappeler des dispositions réglementaires en vigueur.

Ces circulaires sont publiées en français et en anglais.

These cover general aeronautical information not forming part of AIP or NOTAM information.

The information provided is mainly of an explanatory or advisory nature. AIC may be used to provide informations of a long lasting character concerning laws, regulations, procedures, facilities on services and to draw attention to regulations in force.

AIC are published in French and English.

a) Les séries d'AIC

Les circulaires sont classées en deux séries différentes :

- Série A qui groupe les informations ayant une portée internationale,
- Série B qui groupe les informations intéressant le plan national (non utilisée).

Les circulaires concernant la Polynésie française sont classées uniquement en série A.

AIC series

Circulars are classified into two different series :

- Serie A, for information of an international scope,*
- Serie B, covering informations of national interest (not used).*

Circulars concerning French Polynesia are only classed in A serie.

b) La numérotation

Les circulaires sont numérotées de 1 à suivre à partir du 1er janvier de l'année en cours.

Numbering

Circulars are numbered from 1 to be continued from January 1st of the current year.

c) La diffusion

Les AIC propres à l'outre-mer sont consultables sur le site Internet du SIA à l'adresse suivante :

<https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr>

Distribution

AIC overseas are available for consultation at the SIA Internet site :

<https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr>

3.1.4.1 CALENDRIER AIRAC

[Calendrier AIRAC pour l'année .](#)

3.1.4.1 THE AIRAC SCHEDULE

[AIRAC schedule for the year .](#)

3.1.4.2 RENSEIGNEMENTS A DIFFUSER PAR SYSTEME AIRAC

Création suppression et modification importantes décidées d'avance (y compris les mises en exploitation pour essais) des éléments suivants :

Limites horizontales et verticales, règlements et procédures applicables :

- aux régions d'information de vol,
- aux régions de contrôle,
- aux zones de contrôle,
- aux régions à service consultatif,
- aux routes ATS,
- aux zones dangereuses, interdites et réglementées à caractère permanent (y compris, lorsque ces données sont connues, le type et les périodes d'activité) et ADIZ,
- tout ou partie des zones ou routes à caractère permanent où il y a possibilité de télécommunication.

Positions, fréquences, indicatifs d'appel, irrégularités et périodes d'entretien connues des aides radio à la navigation et des installations de télécommunication.

Procédures d'attente et d'approche, d'arrivée et de départ, procédures d'atténuation du bruit et toute autre procédure ATS applicable.

Installations, services et procédures météorologiques (y compris les émissions).

Pistes et prolongements d'arrêt.

Planned creation, suppression and significant changes (including testing operationings) of the following items :

Horizontal and vertical limits, regulation and procedures to apply :

- FIR,*
- control region,*
- control area,*
- AIS traffic advisory service,*
- ATS routes,*
- dangerous, prohibited and restricted areas of a permanent nature (type and period of activity)and ADIZ,*
- part or the whole zones or routes of a permanent nature where a telecommunication is possible.*

Positions, frequencies, call-signs, roughness and maintenance periods known for navigation radio aids and telecommunications installations.

Holding and approach procedures, departures and arrivals, noise abatement procedures or any other ATS procedures applicable.

Installations, services and MET procedures (emissions included).

RWYs and SWYs.

3.1.5 SERVICE D'INFORMATION AVANT LE VOL SUR LES AERODROMES ET HELISTATIONS	3.1.5 PREFLIGHT INFORMATION SERVICE AT AERODROMES AND HELIPORTS
3.1.5.1 L'ensemble des publications d'information aéronautique françaises est disponible sur le site Internet du SIA (AIP PAC-P, SUP AIP, AIC, NOTAM): www.sia.aviation-civile.gouv.fr	3.1.5.1 All French aeronautical information publications are available on SIA Website (AIP PAC-P, SUP AIP, AIC, NOTAM): www.sia.aviation-civile.gouv.fr
Un service en ligne (SOFIA-Briefing) permet de consulter les NOTAM nécessaires à la préparation du vol. Les informations disponibles apparaissent essentiellement sous la forme de Bulletins d'Informations Prévol (PIB).	An online service (SOFIA-Briefing) makes it possible to consult the NOTAMs required for flight preparation. The information available is mainly in the form of Pre-Flight Information Bulletins (PIB).
A défaut de pouvoir accéder au serveur SOFIA-Briefing, ou pour obtenir des explications ou des précisions complémentaires, un service d'information avant le vol est assuré par l'organisme suivant, conformément aux prescriptions internationales :	If it is not possible to access SOFIA-Briefing server, or to obtain explanations or further details, a preflight information service is provided by the following organisation, in accordance with international regulations. This service is provided by:
<p style="text-align: center;">Bureau Régional d'Information et d'Assistance au vol de TAHITI FAA'A (POLYNESIE FRANÇAISE)</p> <p style="text-align: center;">Téléphone / Phone number : +689 40 86 11 53 ou / or +689 40 86 11 54</p> <p style="text-align: center;">FAX : +689 40 85 51 26 ou / or +689 40 86 13 19</p> <p style="text-align: center;">E-mail : seac-pf-bria-bf@aviation-civile.gouv.fr</p>	
3.1.5.2 CONSULTATION DE LA DOCUMENTATION ETRANGERE	3.1.5.2 CONSULTATION OF FOREIGN DOCUMENTATION
Un outil en ligne accessible depuis le site internet du SIA (Menu « Liens utiles >> Liste des AIS étrangers ») ou depuis l'URL https://www.eurocontrol.int/articles/ais-online , fournit les coordonnées et les sites web des services d'information aéronautique du monde entier.	An online tool accessible from the French AIS website (Menu « Interesting links >> Foreign AIS ») or from the URL https://www.eurocontrol.int/articles/ais-online , provides the contact details and websites of aeronautical information services around the world.
3.1.6 DONNEES NUMERIQUES DE TERRAIN ET D'OBSTACLES (TOD)	3.1.6 ELECTRONIC TERRAIN AND OBSTACLE DATA (TOD)
3.1.6.1 UTILISATION DES DONNEES	3.1.6.1 USE OF DATA
Les données numériques de terrain et d'obstacles utilisées le cas échéant en complément des données aéronautiques visent à satisfaire les besoins de différentes applications de navigation aérienne, à bord des aéronefs ou au sol :	Electronic terrain and obstacle data is intended to be used in the following air navigation applications :
<ul style="list-style-type: none"> - système d'avertissement de proximité du sol à fonction d'évitement du relief et système d'avertissement d'altitude minimale de sécurité (MSAW) ; - analyse des limites d'emploi des aéronefs ; - système perfectionné de guidage et de contrôle de la circulation de surface (A-SMGCS) ; - visionique tout temps (EVS) ; - conception des procédures de vol aux instruments ; - détermination des procédures à utiliser en cas d'urgence pendant une approche interrompue ou au moment du décollage ; - production des cartes aéronautiques et bases de données embarquées ; - simulateur de vol ; - limitation et suppression des obstacles au voisinage des aérodromes / hélistations. 	<ul style="list-style-type: none"> - ground proximity warning system with forward looking terrain avoidance function and minimum safe altitude warning (MSAW) system ; - aircraft operating limitations analysis ; - advanced surface movement guidance and control system (A-SMGCS) ; - enhanced visual system (EVS) ; - instrument flight procedure design ; - determination of contingency procedures for use in the event of an emergency during a missed approach or take-off ; - aeronautical chart production and on-board databases ; - flight simulator ; - Obstacle limitation / cancellation around aerodromes.
3.1.6.2 DESCRIPTION DES ZONES DE COUVERTURES ET SPECIFICATIONS GENERALES	3.1.6.2 COVERAGE AREAS DESCRIPTION AND GENERALS SPECIFICATIONS
Les données numériques de terrain et d'obstacles s'organisent en 4 zones de couverture.	The sets of electronic terrain and obstacle data shall be collected and recorded in four coverages areas.
<ul style="list-style-type: none"> - Zone 1 - ensemble du territoire national ; - Zone 2 - région de contrôle terminale (limitée à la TMA publiée ou à la région limitée par un cercle de rayon de 45 km du point de référence de l'aérodrome ou de l'hélistation – si cette limite est moindre ou en l'absence de TMA publiée) ; - Zone 3 - zone d'aérodrome ou d'hélistation : zone comprise entre les bords de la piste et une distance de 90 m de l'axe de cette piste et, dans toutes les autres parties des aires de mouvement de l'aérodrome ou de l'hélistation, une zone de 50 m longeant les bords des aires définies ; - Zone 4 - zone d'opérations de catégorie II ou III (uniquement pour les pistes destinées aux approches de précision de catégorie II ou III) : zone de largeur de 60 m de part et d'autre du prolongement de l'axe de piste et d'une longueur de 900 m à partir du seuil de piste, mesurée le long du prolongement de l'axe de piste. 	<ul style="list-style-type: none"> - Area 1 - entire territory of a state ; - Area 2 - terminal control area (shall be the TMA as published or limited to a 45-km radius from the aerodrome / heliport reference point (whichever is smaller or if a TMA has not been published) ; - Area 3 - aerodrome / heliport area : area that extends from the edges of the runway to 90 m from the runway center line and for all others parts of aerodrome / heliport movement areas, 50 m from the edges of the defined areas ; - Area 4 - Category II or III operations area (restricted to those intended for Category II or III precision, approaches) : the width of the area shall be 60m on either side of extended runway center line while the length shall be 900 m from the runway threshold measured along the extended runway center line.
Les critères de sélection et les surfaces de collecte de données de terrain et obstacles sont explicités au chapitre 10 de l'Annexe 15 de l'OACI.	The selection criteria for terrain and obstacle data collection surfaces for these areas are explained in chapter 10 of Annex 15 (ICAO).
Les données doivent répondre à des normes précises en matière de contenu, de structure et de modélisation. L'ensemble de ces éléments est disponible dans l'Annexe 15 de l'OACI (cf. Chapitre 10 et Appendice 8).	The electronic terrain and obstacle data shall meet a level of quality which depends on the coverage area, according to numerical requirements (accuracy, resolution integrity level) established by the ICAO. The data shall also comply with precise standards regarding content, structure and modelling. This information is available in Annex 15 (see chapter 10 and Appendix 8).

3.1.6.3 MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DONNEES NUMERIQUES DE TERRAIN ET D'OBSTACLES POUR LA ZONE 1

Les données numériques de terrain sont disponibles auprès de l'IGN.
Les données numériques d'obstacle de la zone 1 sont publiées à l'ENR 5.4.

3.1.6.4 SPECIFICATION DES DONNEES FRANCAISE POUR LA ZONE 1

Les données numériques de terrain sont celles de l'IGN : données RGE Alti ® au pas de 5 mètres dont la qualité répond aux spécifications de la zone 1.

Les données numériques d'obstacles sont celles des Obstacles à la navigation aérienne dont la hauteur au-dessus du sol est supérieure à 100 mètres. Un tableau des Obstacles à la navigation aérienne dont la hauteur au-dessus du sol est supérieure à 50 mètres est publiée en partie ENR 5.4 des Publications d'Information Aéronautique. Il faut noter que ces données ne répondent pas à toutes les spécifications de l'OACI, notamment en matière de contenu, structure et modélisation. Comme prescrit par l'OACI, les utilisateurs de ces données devront donc soigneusement évaluer les données disponibles afin de déterminer si elles conviennent à l'emploi prévu.

3.1.6.5 MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DONNEES NUMERIQUE DE TERRAIN ET D'OBSTACLES POUR LA ZONE 2

Les données sont détenues par le SIA pour l'aérodrome NTA. Ces données sont disponibles dans la boutique du site internet du SIA (1).

3.1.6.6 SPECIFICATIONS FRANCAISES DES DONNEES POUR LA ZONE 2

Pour chaque aérodrome les données sont disponibles dans un fichier zip contenant les données obstacles et modèle numérique de terrain (MNT) sous deux formats :

- SHAPE (3 fichiers obstacles : ponctuels, linéaires et surfaciques) ;
- ASC (Fichiers terrains MNT).

3.1.6.7 MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DONNEES NUMERIQUES DE TERRAIN ET D'OBSTACLES POUR LA ZONE 3

Les données sont détenues par le SIA pour l'aérodrome de NTA. Ces données sont disponibles dans la boutique du site internet du SIA (1).

3.1.6.8 SPECIFICATIONS FRANCAISES DES DONNEES POUR LA ZONE 3

Pour chaque aérodrome les données sont disponibles dans un fichier zip contenant les données obstacles et modèle numérique de terrain (MNT) sous deux formats :

- SHAPE (3 fichiers obstacles : ponctuels, linéaires et surfaciques) ;
- ASC (Fichiers terrains MNT).

3.1.6.9 MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DONNEES NUMERIQUES DE TERRAIN ET D'OBSTACLES POUR LA ZONE 4

Les données sont détenues par le SIA pour l'aéroport de NTA, les modalités de leur diffusion sont actuellement à l'étude.

3.1.6.10 SPECIFICATIONS FRANCAISES DES DONNEES POUR LA ZONE 4

Les spécifications des données numériques de terrain et d'obstacles de la zone 4 sont disponibles sur demande auprès du SIA (1).

3.1.6.3 FORMS PROVIDING NUMERICALS TERRAIN AND OBSTACLE DATA FOR AREA 1

*The electronic terrain data can be obtained from IGN.
The digital obstacle data of area 1 are published in section ENR 5.4.*

3.1.6.4 SPECIFICATIONS OF FRENCH DATA FOR AREA 1

The electronic terrain data are from IGN : RGE Alti datas with 5 m post-spacing whose quality meets area 1 requirements.

The electronic obstacle data sets are the same that ariean navigation obstacles whose height above ground is greater than 100 metres. These data sets are provided in section 5.4 of the aeronautical information publication obtained by a tableau of ariean navigation obstructions whose the height is greater than 50 metres. Note that these data sets do not meet all ICAO requirements in particular as regards content, structure and modeling. Consequently, as specified by ICAO, careful evaluation of available data sets by data users is necessary in order to determine if the products are fit for their intended use.

3.1.6.5 FORMS TO PROVIDE ELECTRONIC OBSTACLE AND TERRAIN DATA SETS FOR AREA 2

*The data are held by the SIA for NTA aerodrome.
These data are available in the SIA website e-Shop (1).*

3.1.6.6 FRENCH DATA SET SPECIFICATIONS FOR AREA 2

For each aerodrome, the data are available in a zip file containing the obstacle data and the digital terrain model (DTM) in two formats :

- SHAPE (3 obstacle files : point, linear and surface) ;
- ASC (DTM terrain files).

3.1.6.7 FORMS TO PROVIDE ELECTRONIC OBSTACLE AND TERRAIN DATA SETS FOR AREA 3

*The data are held by the SIA for NTA aerodrome.
These data are available in the SIA website e-Shop (1).*

3.1.6.8 FRENCH SPECIFICATION DATA SETS FOR AREA 3

For each aerodrome, the data are available in a zip file containing the obstacle data and the digital terrain model (DTM) in two formats :

- SHAPE (3 obstacle files : point, linear and surface) ;
- ASC (DTM terrain files).

3.1.6.9 FORMS TO PROVIDE ELECTRONIC TERRAIN AND OBSTACLE FOR AREA 4

The data set is SIA property for NTA airport, diffusion methods are under consideration.

3.1.6.10 FRENCH DATA SETS SPECIFICATIONS FOR AREA 4.

The specifications of numericals terrain and obstacle data sets of area 4 are available on request in the SIA (1).

(1) Sur le site internet du SIA, dans le menu « Produits numériques en libre disposition », choisir « Données TOD ».
(Il est possible de télécharger les terrains unitairement ou l'ensemble.)
<https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/produits-numeriques-en-libre-disposition/donnees-tod.html>

(1) On the SIA website, in the menu "Products to be downloaded", choose "TOD data".
(It is possible to download individual plots of land or the whole set).
<https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/produits-to-be-downloaded/donnees-tod.html>